

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2001

Artikel: Question jurassienne : pas de solution sans sortir du cadre cantonal : le scrutin du 24 novembre relance le débat sur les cantons
Autor: Jeannerat, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'Union ne veut plus.

Dans ce dossier, la Suisse est prisonnière de son propre discours souverainiste. L'opinion publique, trop longtemps biberonnée au slogan de la souveraineté helvétique, n'est probablement pas encore prête à admettre le verdict de juges étrangers. Or ses élites politiques persistent à se nourrir de ce slogan, voir [les réactions](#) des partis bourgeois au dernier projet de mandat de négociation présenté par le Conseil fédéral. Dans ces conditions, il n'y a pas de raison pour que cette opinion évolue, d'autant moins que les partis restent tétanisés par l'image d'une Suisse,

vierge effarouchée et fière de sa vertu, que martèle sans relâche l'UDC.

Dans son *Traité de droit constitutionnel suisse* (1967), Jean-François Aubert notait que «*la souveraineté est un vocable d'un âge révolu. Elle sent terriblement son dix-neuvième siècle*». Imaginé par des penseurs politiques pour asseoir le pouvoir du monarque sur les seigneurs qui contestaient son autorité, le concept a pu encore servir à la construction des Etats-nations. Aujourd'hui, la souveraineté comprise comme l'absence d'un pouvoir supérieur, d'une quelconque dépendance, n'a plus de sens.

Dans un monde où l'interdépendance des Etats connaît un degré jamais atteint, être souverain ne consiste pas à agir à sa guise mais à détenir le pouvoir de déléguer des compétences à une instance collective. Cette délégation ne conduit pas à affaiblir le pays qui y consent, mais au contraire à assurer sa pérennité, à obtenir des avantages auxquels seul il ne pourrait prétendre.

C'est ce discours qu'on aimerait entendre de la part du gouvernement comme des partis politiques, au lieu de laisser le champ libre aux affabulations de l'UDC.

Question jurassienne: pas de solution sans sortir du cadre cantonal

Le scrutin du 24 novembre relance le débat sur les cantons

Invité: Marc Jeannerat - 03 juillet 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23843>

La question jurassienne pèse plus lourd que la seule difficulté à tracer une frontière entre deux cantons. Elle est un symptôme qui signale un mal-être plus général du pays. Eliminer un symptôme le fait resurgir ailleurs ou plus tard.

Le canton, comme institution politique, est un échelon aujourd'hui dépassé. Il ne représente plus la dimension adéquate pour définir les transports, la sécurité, la formation, la santé. Dans tous

ces secteurs, il faut inventer des mesures improbables. De plus, la pluralité de ces Etats minuscules empêche de nécessaires économies d'échelle à l'heure où la prospérité cède peu à peu la place à une sobriété plus ou moins contrainte.

Pourtant les cantons ne sont pas tabous, ils sont un fossile politique. Nos pères de 1848, dans leur sagesse, après de vives empoignades, les ont conservés, surtout pour éviter

que les cantons catholiques reprennent les armes et relancent un *Sonderbund*, dont on venait de sortir. Cela a tenu un siècle et demi. C'est remarquable!

Mais le moment est venu de remettre la question sur le tapis. Imaginons qu'à l'occasion de [l'accord entre Berne et le Jura](#) pour ouvrir un débat et éventuellement réunir une Constituante, l'occasion soit saisie d'aborder cette très difficile question. Un peu la

même qu'en 1848 d'ailleurs: quelles entités politiques permettraient aujourd'hui suffisamment de proximité locale pour que les citoyennes et les citoyens s'engagent et se sentent participer, et seraient suffisamment larges pour régler à satisfaction les différentes dimensions de la modernité, pour mieux répartir les droits politiques entre centres et périphéries, pour rendre justice aux villes et leur permettre de jouer leur rôle? Comment régler la fiscalité, les élections des différentes instances et les compétences de ces dernières?

Vaste question et vaste programme, qui verraient la Suisse se réveiller de son sommeil et pendant quelques années se chercher une nouvelle forme. C'est certes difficile, mais tout aussi nécessaire. Dans ce nouveau cadre, la question jurassienne trouverait une solution enfin satisfaisante, de même que la tension entre Haut et Bas neuchâtelois, la collaboration Vaud-Genève, l'Oberland

bernois se trouverait plus à l'aise et les fissures qui s'élargissent dans l'alliance confédérale pourraient se refermer.

Au lieu de cela, l'accord entre Berne et Jura a construit une mécanique qui produira à la sortie ce qu'on a mis dedans au départ. Pour faire court, les habitants du Jura bernois vont probablement refuser d'entrer en matière, entraînés par leurs liens plurisécularisés avec Berne, son état d'esprit et sa culture. Les parties s'affrontent sur des calculs, des statistiques et des listes d'avantages incertains, au lieu de prendre les racines en compte et de reconnaître le deuil nécessaire de celles-ci si on veut promouvoir une unité de l'ensemble de la région. A la suite de ce probable refus, la ville de Moutier, et peut-être d'autres communes, demanderont leur rattachement au canton du Jura. Les deux parties se déclareront satisfaites. Les autonomistes auront atteint leur objectif minimal des années 70 et, du côté de Berne, de Bienne et du

Jura bernois, on pensera avoir obtenu une paix définitive.

Car tel est finalement le *deal*: Moutier contre la paix. Les praticiens de la politique régionale qui parlent d'une *lex* Moutier l'ont bien compris. Posez la question aux Romands de Bienne et aux Alémaniques du côté de Berne, la réponse est nette et surprenante: «*Si c'est pour avoir la paix, que Moutier s'en aille.*» En fait, ce déplacement de frontière ne règle pas la question. Le tracé actuel n'est pas satisfaisant, un déplacement de quelques kilomètres plus au sud ne l'est pas davantage. Il s'agit d'effacer progressivement une frontière qui n'a plus sa raison d'être.

Henri Queuille disait: «*Il n'est pas de problème dont une absence de solution ne finisse par venir à bout.*» En sera-t-il ainsi de la question jurassienne?

Marc Jeanneret est un ancien secrétaire de l'Université populaire jurassienne, il vit à Moutier.

La peinture au 18e siècle: les très riches collections du Musée des Beaux-Arts de Lausanne

«Raisons et sentiments. Le 18e siècle dans les collections», Lausanne, Musée cantonal des Beaux-Arts, jusqu'au 22 septembre

Pierre Jeanneret - 10 juillet 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23865>

Disons-le tout de go: à l'instar de précédentes manifestations similaires, [Raisons et](#)

[sentiments. Le 18e siècle dans les collections](#) est une exposition-manifeste et une

opération de séduction. Exprimé en termes plus crus, elle s'inscrit dans la volonté de